

Conseil communautaire du 6 octobre 2026

Pour ce conseil communautaire de rentrée, les élus vont examiner une cinquantaine de dossiers inscrits à l'ordre du jour. Si une bonne partie des délibérations porte sur les rapports d'activité des différents équipements de Lorient Agglomération, d'autres sujets d'actualité sont aussi à examiner. Sur le volet des finances, les élus se pencheront notamment sur l'octroi d'aides exceptionnelles aux communes sinistrées par les incendies de cet été en Gironde. Quatre projets sont également présentés par les communes au titre du Contrat Territorial.

Toujours sur le plan de la solidarité, et dans le prolongement de son plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, Lorient Agglomération va signer une charte européenne, tandis que 2 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus en septembre.

Sur le sujet des mobilités, le gros chantier à venir concerne l'échangeur Toul Douar sur la RN165, avec en parallèle la mise en place d'un minibus électrique sur la ligne du centre-ville et la contribution pour le remplacement du ponton passeur à Gâvres destiné à accueillir le futur navire électrique.

Concernant le programme local de l'habitat, plusieurs délibérations portent sur les aides à l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre du Logement d'abord. A noter également, la réalisation programmée d'une aire d'accueil estival des gens du voyage à Plouay.

À Inzinzac-Lochrist, le programme de travaux pour l'installation de stockage de déchets de Kermat 3 sera présenté, il concerne la construction et la réhabilitation d'alvéoles. Toujours à propos de transition écologique, Lorient Agglomération poursuit les animations du programme Breizh Bocage qui vise à améliorer la qualité de l'eau et des sols sur le territoire, tandis que la Chambre d'Agriculture assure la mise en œuvre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation, avec une attention particulière portée aux collégiens et au foncier agricole.

I. Ressources, finances et administration générale

Incendies en Gironde : 10 000 € d'aides aux communes sinistrées (point 7)

Afin de soutenir les communes sévèrement touchées par les feux de forêt de cet été en Gironde, Lorient Agglomération propose de verser une aide de 10 000 € à l'AMF Aides sinistrés.

224 000 personnes évacuées, 115 000 hectares détruits par le feu en France dont 42 000 en Gironde, plus de 500 millions d'euros de coûts estimés* : les feux de cet été ont provoqué une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle à la fois humaine, sociale, environnementale et économique. Le mégafeu de Gironde est le plus vaste incendie répertorié en France depuis 1949. En application du code forestier, un arrêté reconnaissant le sinistre de grande ampleur pour ces forêts brûlées a été pris par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales

sur le climat et la nature, et par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Afin de soutenir les communes sinistrées de Gironde, l'Association des Maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalités appelle les communes et les intercommunalités à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence et à la longue phase d'accompagnement et de reconstruction qui va suivre.

Lorient Agglomération souhaite apporter un soutien financier aux communes impactées en réalisant un don de 10 000 € versé à l'AMF Aides sinistrés. L'association s'occupera de reverser ce don aux collectivités sinistrées. A noter que la Ville de Lorient doit également verser 5 000 € de dons complémentaires.

**Estimation France assureurs du 28 août pour les incendies en Gironde, dans les Landes et le Var occasionnant 25 000 sinistres*

Inondations au Népal : soutien aux populations

Lorient Agglomération apporte son soutien aux populations touchées par les inondations au Népal en contribuant à hauteur de 10 000 € au FACECO.

De terribles inondations et glissements de terrain ont touché le Népal le 26 août 2026. De nombreuses victimes sont à déplorer. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds de concours qui peut accueillir les contributions des collectivités territoriales (FACECO) afin d'apporter une réponse d'urgence notamment l'acheminement de l'aide humanitaire et le soutien aux ONG engagées au Népal.

Lorient Agglomération souhaite soutenir les populations civiles touchées par cette catastrophe en contribuant au FACECO par le versement d'une subvention de 10 000 €.

Contrat Territorial : plus de 100 000 € pour accompagner 4 projets communaux (point 10)

Deux projets à Lanvaudan, deux autres à Port-Louis : les deux communes concentrent les quatre sollicitations de fonds de concours au titre du Contrat Territorial en cette rentrée. Les travaux concernent la réhabilitation du patrimoine, l'achat d'équipements et la rénovation de bâtiments communaux.

Lanvaudan : restauration de l'église Saint-Maudez et équipements des services communaux

L'église de Saint-Maudez, datée de 1642, constitue un équipement majeur du centre-bourg, accueillant divers événements culturels. L'église a déjà vu les travaux de reprise structurelle et de restauration du clocher, de la toiture et d'une partie des façades terminés cet été. Il s'agit des deux premières tranches de travaux qui en compte quatre. Pour la suite, le programme prévoit la restauration de la façade nord, de la nef, et des fonds baptismaux, abimés par l'humidité, restauration des bras du transept et de la sacristie, puis des travaux de maçonnerie sur le mur d'enceinte. Cette troisième tranche de travaux est estimée à 226 000 €. Pour ce programme, la ville sollicite **45 200 €** de financements au titre du Contrat Territorial.



Le deuxième projet concerne l'acquisition de divers équipements pour les services de la mairie : mobilier administratif et d'accueil accessibles aux PMR pour la mairie (4 000 € HT), matériel informatique pour l'école maternelle et élémentaire (3 794 € HT), et matériel de cuisine et d'entretien pour le restaurant municipal, la salle polyvalente et les services techniques (5 529 € HT). Soit un total de 13 324 € pour l'achat de ces équipements, pour lesquels la municipalité sollicite **6 204 €** de fonds de concours au titre du Contrat Territorial. Il s'agit du cinquième projet déposé par Lanvaudan.

Port-Louis : rénovation des bâtiments communaux et réhabilitation du pont de la Porte rouge

Alors que le patrimoine communal accuse un état parfois dégradé, la municipalité a défini un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux. Pour 2026-2027, l'enveloppe financière attribuée à cette rénovation s'élève à 105 010 € et concerne la mairie, la salle de la criée et l'école du centre. Des équipements qui sont fréquentés par les habitants de Port-Louis et au-delà. Les travaux portent sur le remplacement des fenêtres de la mairie (23 333 € HT), la création d'une rampe PMR et le remplacement de la porte d'entrée principale (20 010 €), le changement des fenêtres de l'école du centre (61 666 € HT). La ville de Port-Louis sollicite pour ce projet **30 452 €** de fonds de concours au titre du Contrat Territorial.

Entre la rue Saint-Pierre et la promenade Paubert, la passerelle piétonne et vélo est très dégradée, notamment les garde-corps qui sont oxydés. Cette passerelle est cependant fréquemment empruntée, permettant de relier l'embarcadère au centre-ville. La commune a travaillé avec l'Architecte des

Doté d'une enveloppe de **7,105 M€ sur 5 ans**, le **Contrat Territorial** est un fonds de concours dédié aux 25 communes de Lorient Agglomération : 1,5M€ réparti équitablement et 5,5M€ répartis autour de cinq critères discriminants avec une pondération égale de 20%. Dans une logique d'équité territoriale, un montant plancher minimum de 237 000€ et une bonification de 40K€, au titre de l'insularité, sont introduits. Plus simple, plus juste et plus souple, il permet de soutenir les projets communes répondant aux orientations du Projet de Territoire.

Bâtiments de France à la création d'une nouvelle structure en bois avec la restauration des garde-corps en acier. Le budget global de ces travaux s'élève à 76 795 € HT et la ville de Port-Louis sollicite 18 400 € d'aides au titre du Contrat Territorial. Il s'agit du quatrième projet déposé par la commune.

Lorient Agglomération signe la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes (point 11)

Dans le prolongement de son plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes 2026-2028, Lorient Agglomération souhaite signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui compte déjà plus de 418 collectivités françaises signataires.

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été rédigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), en coopération avec des collectivités locales et régionales. Le CCRE, invite les collectivités à signer cette charte pour « s'engager ainsi publiquement et formellement à respecter le principe d'égalité des femmes et des hommes et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire ». La charte comporte une quarantaine d'articles qui intéressent les différents domaines d'actions des collectivités territoriales en tant qu'employeur, donneur d'ordre ou prestataire de services. Le texte comprend également 6 principes fondamentaux et propose 6 étapes de mise en œuvre, dont l'élaboration d'un plan d'actions pour l'égalité (déjà approuvé à Lorient Agglomération lors du Conseil communautaire du 10 février 2026).

Selon le CCRE, « les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits dans la pratique. Des inégalités politiques, économiques et culturelles persistent (...), résultat de constructions sociales qui se fondent sur les nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail, l'organisation de la société... ». « Les autorités locales et régionales (...) peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ».



La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a déjà été signée par 2 000 collectivités dans 36 pays. En France, les 418 signataires sont principalement des communes, dont celle de Lorient depuis 2022, ou encore Vannes et Auray.

Apprentissage : deux nouveaux contrats conclus à la rentrée (point 15)

Chaque année, Lorient Agglomération accueille des jeunes apprentis afin de leur permettre de découvrir les métiers de la fonction publique territoriale. Etudiants en BUT, Licence, Master ou école d'ingénieurs, sept alternants ont été reconduits à la rentrée 2026, et deux alternants supplémentaires ont été recrutés.

Lorient Agglomération emploie régulièrement des jeunes en contrats d'apprentissage, issus de diverses formations. Le principe de l'apprentissage permet aux étudiants, de 16 à 29 ans, de mettre en applications leurs connaissances théoriques tout en préparant un diplôme, et de percevoir un salaire. Pour la collectivité, l'accueil de ces apprentis est l'occasion de les accompagner dans leur professionnalisation, de former de futurs collaborateurs et de participer à l'activité de formation. Les jeunes sont ainsi accueillis dans des services et des spécialités très hétérogènes, du tourisme au conseil juridique en passant par l'infographie ou l'énergie photovoltaïque...

En 2025, Lorient Agglomération avait conclu neuf contrats d'alternance pour des périodes de un à trois ans. Deux de ces contrats sont arrivés à échéance fin août 2026, deux directions ont également sollicité le recrutement supplémentaire de deux alternants à la rentrée 2026 pour une durée d'un an.

Les sept alternants maintenus en poste :

- 1 Technicien des études énergies électriques, parcours photovoltaïques / Master (bac+5) pour la Mission STE*
- 1 Technicien maintenance / BUT (bac+3) pour la DAMSI*
- 1 Dessinateur projeteur / Master (bac+5) pour la DAMSI*
- 1 Technicien PGSSE / BUT (bac+3) pour la DEA*
- 1 Technicien DATA Scientist / Ingénieur (bac+5) pour la DNTI*
- 1 Développeur web / Master (bac+5) pour la DNTI*
- 1 Conducteur d'opération / Ingénieur (bac+5) pour la Mission NPNRU*

Les deux alternants recrutés en 2026 :

- 1 juriste conseil / Master (bac+5) pour la DAJA*
- 1 Chargé de la cartographie et de la valorisation de l'accessibilité en ERP / Licence pro (bac+3) pour la Mission SIGT*

Lorient Agglomération souhaite s'engager durablement dans cette démarche et l'élargir à des contrats de niveau bac pro et CAP.

**STE : Sobriété et Transition Énergétique*

DAMSI : Direction Architecture, Maintenance, Services Intérieurs

DEA : Direction Eau et Assainissement

DNTI : Direction Numérique et Territoire Intelligent

DTCS : Direction Tourisme, Culture et Sport

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

SIGT : Système d'Information Géographique Territorial

DAJA : Direction Affaires Juridiques et Achat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage à rémunérer l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au centre de formation. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée tient compte de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

II. Aménagement, mobilités et habitat

Echangeur de Toul Douar : l'État participe au financement des études (point 17)

Lorient Agglomération doit assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de mise à niveau de l'échangeur de Toul Douar sur la RN165. Un projet complexe, impliquant de nombreux acteurs, et pour lequel l'État s'engage à participer aux études préparatoires.

Plus de 2 millions d'euros sont prévus pour mettre à niveau l'échangeur de Toul Douar sur la RN165. Situé en entrée d'agglomération, cet échangeur incomplet génère d'importants reports de trafic sur le réseau secondaire, notamment en centre-ville de Lanester et d'Hennebont. L'enjeu est de fluidifier le trafic et d'assurer une desserte sécurisée du territoire.

Lorient Agglomération, qui a en parallèle lancé une étude des mobilités à l'échelle de l'aire urbaine lorientaise, va assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'échangeur de Toul Douar. Le programme préliminaire des travaux prévoit plusieurs réalisations : création d'une nouvelle bretelle de sortie depuis la RN165 en direction d'Hennebont, réaménagement de la bretelle d'insertion vers Lorient, rectification du tracé de la bretelle d'insertion en direction de Vannes, création de deux nouveaux carrefours giratoires sur la RD724, aménagements connexes.

Au vu de la complexité du projet et du fait qu'il s'agit d'un axe routier stratégique, l'Etat va participer à la réalisation des premières études par une participation financière, objet de la convention soumise à l'avis du conseil communautaire. Ces études doivent permettre de finaliser le programme et le plan de financement prévisionnel pour les différents partenaires cofinanceurs. Leur coût prévisionnel est estimé à 400 000 € HT et l'État couvre à hauteur de 45 000 €.

Un tarif exceptionnel IziLo à 10 € pendant les travaux sur la RN 165 (point 19 bis)

Pendant la rénovation du viaduc du Scorff sur la RN 165 du 12 au 23 octobre, et alors que les conditions de circulation risquent d'être rendues très difficiles, Lorient Agglomération met en place un tarif exceptionnel sur le réseau IziLo. Vendu 10 € pour la période des travaux, ce titre vise à encourager l'usage des transports en commun.

Du lundi 12 au vendredi 23 octobre, la Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest réalise des travaux de rénovation sur la RN 165, au niveau du viaduc du Scorff et en direction de la pénétrante de Lorient (RD 465). Les travaux portent sur la rénovation complète de la chaussée et des joints de dilatation, afin de garantir la pérennité et la sécurité du pont pour les usagers. Cet important chantier est mené en continu, 24 heures sur 24. Il implique de nécessaires restrictions de circulation : fermeture de certains accès la nuit, report vers les voies en direction de Quimper, abaissement de la vitesse à 50 km/h... Pendant toute la durée du chantier, la capacité de circulation sera réduite de moitié, passant de quatre à deux voies dans le sens Nantes - Lorient. Ces restrictions vont entraîner de fortes perturbations de trafic sur la RN 165 et sur l'ensemble du secteur, avec des répercussions attendues sur les réseaux départemental et communal. Cet axe stratégique supporte jusqu'à 4 000 véhicules par heure aux heures de pointe.

Afin d'encourager l'usage des transports en commun et d'alléger la pression sur cet axe routier majeur, Lorient Agglomération met en place un tarif exceptionnel à 10 € pour accéder à l'ensemble de son réseau IziLo. Le titre est valable pour les bus et les bateaux, et est opérationnel du 12 au 25 octobre. Il est accessible sans condition de ressources ni d'âge, et est réservé aux non titulaires d'un abonnement en cours de validité. En parallèle, Lorient Agglomération accorde la gratuité des trajets pour les covoitureurs utilisant l'application Karos (deux trajets par jours, de moins de 50 km).

Lorient Agglomération a déjà mis en place des tarifications exceptionnelles lors des épisodes de crise de prix du carburant. En Mai et juin 2026, deux tarifs mensuels Découverte ont ainsi été proposés à 5 € et 10 €, pour inciter les habitants à tester le réseau de mobilités IziLo. Plus de 1 900 personnes avaient alors profité de l'opération.

Une nouvelle navette électrique pour le centre-ville de Lorient (point 20)

Dans le cadre de son plan de décarbonation des transports publics, Lorient Agglomération va acquérir en un nouveau véhicule électrique pour assurer la desserte du centre-ville pour une mise en service en 2028.

En 2020, la consommation en carburant de la flotte de transport collectif de Lorient Agglomération représentait le premier poste d'émission de gaz à effet de serre. Engagée pour la transition énergétique, le territoire vise 100% de motorisation propre (Plan Climat Air Énergie Territorial) et a débuté la transformation de son parc de véhicules de transport collectif : en 2024, une première navette électrique a été mise en œuvre pour desservir gratuitement le centre-ville, suivie d'un deuxième circuit en 2025 qui relie la gare SNCF et l'embarcadère. Alors que ce second circuit est actuellement exploité par un bus au bio-GNV, un minibus électrique prendra le relais entre octobre et avril (période de moindre affluence). Le coût prévisionnel d'acquisition du minibus électrique est estimé à 325 000 € HT, pour lequel Lorient Agglomération peut solliciter une subvention de 50% auprès de l'État dans le cadre du Fonds vert 2026.

PLH : des ajustements pour accompagner les primo-accédants (points 21-23-26)

PTZ et dispositif Prim'Access, subventions à l'OFS et Logement d'abord : Lorient Agglomération poursuit son action en faveur de l'accession à la propriété pour tous, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2024-2029.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 prévoit l'accompagnement des ménages dans l'achat de leur premier logement et le développement d'une offre adaptée. Différents dispositifs et outils sont mis en place pour y parvenir, dont certains marquent des évolutions au fil du temps pour mieux s'adapter aux conditions du marché.

Prim'Access : évolution des conditions d'attribution

Plusieurs outils sont mis en place par Lorient Agglomération pour favoriser l'installation des ménages, notamment la primo-accession. L'un d'eux est un prêt à taux zéro dénommé Prim'Access, pour lequel Lorient Agglomération consacre un budget de 600 000 € pour six ans, soit 100 000 € par année du PLH 2024-2029. Pour ce dispositif, Lorient Agglomération a conclu des partenariats avec le CMB ARKEA et le Crédit Agricole et défini les conditions d'octroi du prêt (montant, durée, plafond de ressources). Le dispositif a déjà évolué pour tenir compte des besoins du territoire et du contexte économique, et le dernier bilan montre une forte augmentation des demandes et une progression des coûts du prêt suite à la hausse des taux d'emprunt. Une nouvelle évolution des conditions de Prim'Access est donc nécessaire pour optimiser le dispositif. Ainsi, l'offre Prim'Access sera maintenant limitée dans le neuf aux opérations en accession sociale (Bail Réel Solidaire ou Prêt Social Location Accession), le dispositif est recentré vers les ménages modestes avec limitation des plafonds de ressources PLUS (au lieu de 125% du PLUS), et le coût pris en charge par Lorient Agglomération est actualisé pour tenir compte de l'évolution des taux bancaires.

Organisme Foncier Solidaire : Lorient Agglomération finance 3 800 € par logement produit en BRS

Le PLH 2024-2029 prévoit un soutien financier au développement d'une offre de logements abordables en accession à la propriété, sous forme de Bail Réel Solidaire (BRS). Pour rappel, le BRS dissocie le foncier et le bâti : l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) de Lorient Agglomération acquiert et conserve la propriété du terrain sur le long terme, tandis que le ménage acquéreur devient propriétaire du bâti et dispose du terrain dans le cadre d'un bail réel longue durée. Le BRS permet de réduire de 30 à 50% le coût d'achat pour les ménages, et le logement conserve sa vocation d'accession abordable (conditions d'occupation, de ressources, et de revente). Le budget du PLH consacré à cette action s'élève à 1 596 000 € sur les six ans du programme. En complément, et afin d'accompagner le développement de cette offre originale et abordable, Lorient Agglomération souhaite apporter à l'OFS une aide financière de 3 800 € par logement construit en BRS. Cette aide doit contribuer au financement de l'acquisition du foncier par l'OFS.

Logement d'abord pour les sans-abris : prolongement de la convention avec l'État

Le PLH 2024-2029 intègre une action dédiée au logement d'abord afin de lutter contre le sans-abrisme et de proposer des solutions de logement adaptées et abordables. Lorient Agglomération s'est engagée au côté de l'État au sein d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025, bénéficiant d'une enveloppe de 440 000 € en 2024 et de 453 450 € en 2025. Plusieurs actions sont mises en œuvre avec d'autres acteurs locaux grâce cette convention : structuration d'un service Logement d'Abord rattaché à la Sauvegarde 56, accompagnement des personnes sans domicile, action de médiation animale, étude sur le sans-abrisme en lien avec les communes, suivi et évaluation de la démarche... Afin de poursuivre ces actions en 2026, la convention avec l'État est prolongée d'une année et une nouvelle enveloppe financière est octroyée au territoire à hauteur de 400 000 €. Lorient Agglomération percevra une partie des subventions accordées par l'Etat, soit 3 818 € afin de réaliser la coordination et le pilotage du dispositif. Le montant différentiel de 396 182 € sera versé directement par l'Etat à La Sauvegarde 56 pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement social.

III. Transition écologique et énergétique

Kermat : finalisation du centre d'enfouissement *(point 29)*

Lorient Agglomération programme la fin des travaux de construction des alvéoles de stockage des déchets non dangereux à Kermat 3, et la réhabilitation de deux alvéoles. Le site doit fermer définitivement à horizon 2033-2035, tandis que les déchets ultimes sont progressivement valorisés en énergie.

A Inzinzac-Lochrist, le site de Kermat 3 accueille une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) mise en exploitation en 2016 pour une durée de 20 ans. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), dont le suivi est assuré par la DREAL*. Kermat reçoit les déchets n'ayant pas pu être réutilisés, recyclés en matériaux ou valorisés en énergie. Ces déchets sont stockés dans des alvéoles de 80 mètres de long et de 50 mètres de large, et tassés par un compacteur. Chaque alvéole possède des parois étanches constituées de plusieurs couches de protection afin d'éviter tout contact avec l'environnement. Les jus de déchets (lixiviats) produits sous l'effet de la pluie sont collectés et drainés pour être traités dans la station d'épuration du site. Les biogaz émis par les déchets en fermentation sont récupérés par des puits de captage, puis valorisés en gaz de ville.



Sur les 12 alvéoles de stockage de Kermat 3, huit ont été construites à ce jour. L'exploitation de l'alvéole A8 sera terminée en février 2027. Lorient Agglomération souhaite poursuivre la construction des alvéoles A9 à A12, et programmer la réhabilitation définitive des alvéoles A5 et A7, avec un démarrage des travaux au printemps 2027. Pour ce projet, le budget prévisionnel s'élève à 3,68 M€, dont 3,5 M€ de travaux et 180 000 € de missions connexes.

Poursuivre la réduction des déchets et leur valorisation

Le territoire poursuit une politique exigeante et responsable pour limiter la production de déchets, améliorer leur valorisation et maîtriser les coûts. Pour rappel, en 10 ans la production de déchets ménagers résiduels a baissé de 10 000 tonnes sur le territoire. En 2025, le tonnage de déchets enfouis, 29 576 tonnes, était déjà bien en-dessous du seuil autorisé de 38 000 tonnes. Néanmoins, la gestion des déchets est confrontée à des charges croissantes : entre 2020 et 2024, la Taxe Générale sur les

Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat a augmenté de près de 1 million d'euros, malgré les efforts fournis pour réduire l'enfouissement à Kermat. La crise énergétique et l'inflation ont parallèlement alourdi le coût du traitement et de valorisation des déchets. La part des déchets non valorisables doit encore être traitée sur l'ISDND de Kermat, mais depuis 2025, 15 000 tonnes de ces déchets sont redirigées vers des unités de valorisation énergétique dans le Finistère. Cette démarche permet de réduire l'enfouissement et de préparer la fermeture anticipée du site de Kermat à horizon 2033-2035. Un suivi régulier sera assuré durant les 30 années qui suivent la fermeture de la dernière alvéole.

D'où viennent les déchets qui arrivent à Kermat ?

- des poubelles noires destinées aux déchets non recyclables collectées au domicile de chaque foyer ;
- des bennes « non recyclables » présentes dans chacune des déchèteries gérées par Lorient Agglomération ;
- des erreurs de tri dans les poubelles jaunes (emballages) et vertes (biodéchets).

Avant d'arriver sur l'ISDND de Kermat, tous ces déchets passent par l'unité de traitement d'Adaoz située à Caudan. Grâce à la Wagabox, le gaz émis par les déchets du site de Kermat est transformé en énergie renouvelable et injecté dans le réseau de gaz naturel.

**DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Breizh Bocage : poursuite du programme à Languidic et sur le SAGE Scorff (point 31)

Dans le cadre de sa compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), Lorient Agglomération assure l'animation du programme Breizh Bocage sur son territoire. L'objectif de ce programme est de rétablir les haies bocagères, indispensables à la qualité des eaux et du sol.

Filtrage de l'eau, réservoir de biodiversité, barrière contre l'érosion, captation du carbone : les haies bocagères présentent de nombreux avantages pour la qualité des sols, la continuité écologique et le climat. Suite au remembrement amorcé dans les années 1950 et à l'urbanisation, le paysage breton a cependant progressivement perdu ses haies bocagères et ses talus.

Le programme régional Breizh Bocage 3 (2023-2027) vise à reconstituer les haies bocagères pour réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles. Le dispositif aide financièrement les agriculteurs volontaires pour la réalisation de talus et de plantations. Les travaux, qui concernent la création de talus, de billons, de haies à plat, ainsi que les plantations, le paillage, et un dégagement de plants, sont habituellement réalisés en hiver, de novembre à février, suivis d'un entretien à l'été. Breizh Bocage est financé à 100% par des fonds publics (FEADER, Région Bretagne, département du Morbihan et les EPCI).

Pour la saison 2025/2026, Lorient Agglomération, maître d'ouvrage de ces travaux sur l'ensemble du territoire du SAGE Scorff et sur l'aval du bassin versant du Blavet, va poursuivre le programme Breizh Bocage :

- sur la commune de Languidic, y compris sur la zone dépendant du bassin versant de la Ria d'Etel,
- sur le territoire du SAGE Scorff* et sur l'aval du bassin versant du Blavet

Le montant prévisionnel des travaux pour la saison 2026-2027 est estimé à :

- 35 165 € TTC sur le territoire du SAGE Scorff
- 89 176 € TTC sur l'aval du bassin versant du Blavet

L'agglomération poursuit également le financement du poste de l'animateur Breizh Bocage, pour un montant de 52 092 €.



** Par délibération du 9 décembre 2025, Lorient Agglomération a approuvé une convention de partenariat 2026 : Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté délèguent à Lorient Agglomération la maîtrise d'ouvrage de ce programme pour les communes incluses dans le périmètre du SAGE Scorff.*

IV. Développement et attractivité du territoire

Charte de l'agriculture et de l'alimentation : les animations pour 2026 (point 35)

Conseil agricole, cellule foncière, aides à l'installation et structuration de filière alimentaires locales : la Chambre d'Agriculture poursuit la mise en œuvre sur le terrain de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient.

La Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient, mise en place sur les territoires de Lorient Agglomération et de Blavet Bellevue Océan (BBO) Communauté, s'articule autour de quatre défis :

- Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi
- Coconstruire un projet alimentaire territorial (PAT) durable et partagé
- Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition
- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte.

Le Conseil Agricole et Alimentaire assure la gouvernance de la charte, et il est animé par Lorient Agglomération BBO Communauté et la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Dans la continuité des exercices précédents, il est convenu de financer à 50% la participation de la Chambre d'agriculture à la coordination de la charte et à son appui à l'aide à l'installation.

Concrètement, les actions sont multiples pour répondre aux quatre défis de la charte : instruction des aides à l'installation agricole (6 000 € selon critères), valorisation du foncier agricole, animation des projets autour de la logistique alimentaire, accompagnement des restaurations collective sur l'approvisionnement local, structuration de filières alimentaires locales (financement spécifique à 80%), renouvellement des rencontres de l'approvisionnement local... Cette année, plusieurs nouveautés viennent compléter ce plan d'action : une attention particulière est portée aux collégiens, avec des visites d'exploitations agricoles et la présentation des métiers de l'agriculture, un travail spécifique sur le foncier agricole est mené avec une expérimentation de remise en culture de friches agricoles à Groix. Dans le cadre de la nouvelle mandature, des formations destinées aux élus et une réflexion sur la préservation de l'élevage en zone littorale sont également proposées. Ces actions bénéficient également d'un financement à hauteur de 80 %.

Pour l'ensemble de ce programme, le financement de Lorient Agglomération s'élève à 74 36 €, sur un total d'actions de 98 181 €.

Gâvres : remplacement du ponton passeur (point 47)

Pour accompagner la mise en service d'un nouveau navire électrique entre Gâvres et Port-Louis, le ponton actuel doit être remplacé et intégrer un poste de recharge. Le budget de cette opération portée par la CPM suite au transfert des ports en 2026 s'élève à 260 000 €, dont 20% à la charge de Lorient Agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le port départemental de Ban-Gâvres est géré par la Compagnie des Ports du Morbihan. La Compagnie doit donc assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus sur le site, à savoir le remplacement du ponton actuel et de sa passerelle d'accès, afin d'accueillir un poste de recharge destiné au nouveau bateau électrique. Ce dernier doit être mis en service au cours du 1^{er}

trimestre 2027 pour réaliser la liaison entre Gâvres et Locmalo à Port-Louis, une ligne de plus en plus fréquentée, notamment lors de la période estivale.

L'opération de remplacement est estimée à 260 000 € HT. Compte-tenu des enjeux pour le transport maritime IziLo, Lorient Agglomération participe au financement à hauteur de 20%, soit 52 000 €. Le Département du Morbihan apporte également une subvention de 20% (52 000 €) et la Compagnie des Ports du Morbihan prend en charge les 60% restants, soit 156 000 €.

La ligne maritime B4 qui relie Gâvres à Port-Louis / Locmalo a transporté jusqu'à 1 000 passagers par jour cet été, avec un pic de fréquentation lors des jours de marché. Pour augmenter la capacité de transport sur la ligne, Lorient Agglomération a engagé la construction d'un navire électrique capable d'accueillir 50 passagers et 15 vélos, et pouvant transporter des marchandises hors périodes de forte affluence (livraison du dernier kilomètre). Il offrira également une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, poussettes, cycles, etc. Conçu et réalisé par le chantier NAVALU pour un montant de 1,39 M€ HT, ce bateau est dimensionné pour assurer 25 allers-retours par jour, et jusqu'à 30 allers-retours les mardis soir d'été, le navire garantira une liaison fluide et régulière entre Gâvres et le reste de l'agglomération.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

